

Image not found or type unknown



Defiscalisation loi girardin

Par **attilacabassou**, le **23/10/2013 à 10:02**

bonjour, rnj'ai investi sous le regime de la loi girardin dans ma residence principale outre mer en 2004 ce qui m'a donné droit à defisc pendant 10 ans. rnJ'ai habité cette residence pendant les 5 ans exigés par la loi. rnJ'ai revendu cette residence au bout des 5 ans revolus. rnaujourd'hui les impots soutiennent que j'ai perdu mon droit à défisc dès le jour de la vente. rnCe que je conteste ayant rempli les conditions fixées par la loi girardin. rnqu'en pensez-vous ?